



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogations mineures au *Règlement de zonage 2024-215*, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 00**, au Centre multifonctionnel, sis au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

554, avenue Notre-Dame

Nature de la demande:

Empiètement dans la marge avant

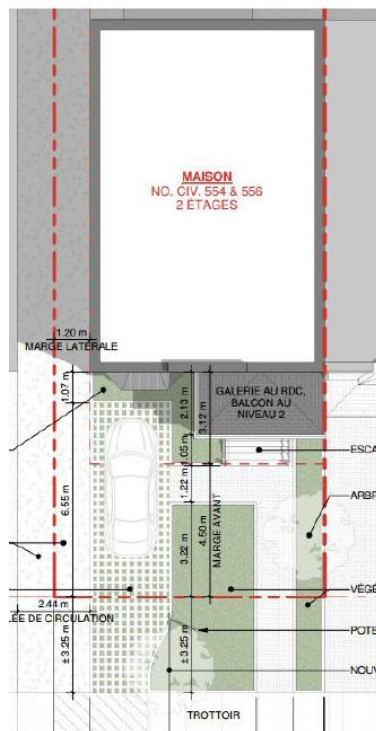
La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement empiétant de 77 % (3,45 m) dans la marge avant, soit 27 % (1,22 m) de plus que l'empiètement maximal autorisé. Cela contrevient à la norme prescrite autorisant un empiètement maximal de 50 % (2,25 m) dans la marge avant pour une aire de stationnement.

Manœuvre sur le terrain

La demande vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dont les manœuvres ne se feraient pas entièrement sur le terrain, permettant ainsi d'y accéder et d'en sortir en marche arrière. Cela contrevient à la norme en vigueur, laquelle exige que, pour tous les usages autres que les habitations unifamiliales, bifamiliales ou trifamiliales, les manœuvres de stationnement soient réalisées entièrement sur le terrain, afin de permettre un accès et une sortie en marche avant.

Dispositions visées:

- Article 8.1.4 paragraphes 3 et 7 du *Règlement de zonage 2024-215*.



En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 19 janvier 2026**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 16 décembre 2025.

La greffière adjointe,

Amanda Jedrychowski

Me Amanda Jedrychowski